

## Notice explicative pour les relevés à effectuer pour le CGE35

Pour choisir une paroisse ou commune à relever il faut se connecter sur le site web et cliquer sur « bilans des relevés ». La liste du reste à faire s'affiche. Vous choisissez ce qui vous intéresse de faire, prenez une dizaine d'années max et envoyez un mail à Philippe (réfèrent relevés), en précisant votre choix.

Avant de commencer il est recommandé de vous procurer la liste des villages de la commune ou paroisse. Consultez le site de Jérôme Hamon <http://gen3553.pagesperso-orange.fr/communes.htm> cette liste n'est pas exhaustive. Si la commune n'apparaît pas vous pouvez vous la constituer à partir du bottin ou envoyer un mail à Daniel et Philippe, le relevé des villages a peut être déjà été fait.

Choisissez ensuite, pour chacune des années, la collection la plus complète entre le greffe ou la commune.

Prendre le fichier de référence « CGE35\_modèle\_BMS.xls » ou « CGE35\_modèle\_NMD.xls » et saisissez déjà les champs INSEE et Auteur, le champ INSEE peut se trouver sur ce site <http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>, le nom de l'auteur vous a été attribué par Daniel et sauvegarder le fichier « paroisse\_BMS\_année-début\_année-fin\_auteur » ou « commune\_NMD\_année-début\_année-fin\_auteur »

Le format des relevés pour les NMD a été simplifié afin de soulager le travail des releveurs pour cette période, l'essentiel a été conservé et le complément des informations est accessible aux généalogistes grâce à l'accès direct à la photo.

Il est conseillé de commencer par les relevés des années les plus récentes, dont l'écriture est sensée être plus claire, afin de se familiariser avec les noms des personnes.

La saisie se fait en minuscule, elle doit respecter scrupuleusement l'écriture de l'acte sauf pour les prénoms, **ces derniers doivent être normalisés**. Cette règle permet de simplifier la recherche des actes, les écritures des noms sont assez diverses et variées pour ne pas se compliquer la tâche avec les différentes écritures des prénoms. Il est souhaitable d'utiliser le logiciel EXCEL pour réaliser le travail. Il est possible de faire des raccourcis, voir à la fin du document, et excel fait des propositions de saisie, attention ces propositions peuvent provoquer des erreurs. **Il faut absolument vérifier votre saisie avant de passer à l'acte suivant**.

En cas de mention « obeit die » en marge de l'acte de naissance il faut préciser dans les commentaires « l'enfant est décédé », la date du décès n'est pas à préciser, cela évitera au généalogiste de ne pas prendre en compte cette naissance.

### Description des champs pour les BMS et NMD

#### **Acte**

**B** pour Baptême,

**R** pour Reconnaissance, saisir cet acte comme une naissance mais avec un R en 1<sup>ère</sup> colonne

**J** pour Jugement, saisir cet acte comme une naissance mais avec un J en 1<sup>ère</sup> colonne avec comme date la date du jugement

**M** pour Mariage,

**D** pour Divorce,

**B** pour Ban de mariage, ne saisir cet acte qu'une seule fois, sur les 3, uniquement si la promesse ou le mariage ne sont pas dans la paroisse **ou** s'il y a des informations importantes de parenté dans l'acte

**P** ou **F** pour Promesse de mariage ou Fiançailles,

**S** pour Sépulture

**D** pour Décès

**N°liste** : Pour pouvoir refaire un tri d'origine en cas de problème, ne jamais le modifier, l'incrémenter au fur et à mesure des actes saisis

**N°Cote ou Dossier** : Suivant que vous relevez directement sur le site des AD35 [http://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot\\_internet/](http://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/) ou que les photos vous ont été fournies

- Sur le site des AD35 (Thot), quand vous sélectionnez une commune puis années les cotes s'affichent sous la forme « 10 NUM 35xxx zzz » 35xxx est le n° insee, zzz est le numéro de la cote qu'il faut saisir dans ce champ, exemple : **10 NUM 35001 311** soit les décès du Val d'Izé en 1850, collection greffe, il ne faut saisir que le champ 311, une moulinette de Daniel permet de compléter le champ.
- Lorsque les photos vous sont fournies, le dossier est de la forme « COMMUNE\_ANNEE\_B(ou M ou S)\_COMMUNE(ou GREFFE), exemple VAL D'IZE\_1850\_S\_GREFFE

**N° Photo** : Saisir le numéro de la photo, de 1 à xxx

**Jour, Mois, An** : La date à saisir est celle de l'acte. Le jour doit être compris entre 0 et 31, le mois entre 1 et 12. Si la date n'est pas précisée mettre 0 dans les champs jour et mois ou pour les BMS mettre la date de l'acte précédent en précisant dans le champ observation « date acte précédent ».

Pour les années républicaines saisir les 4 premières lettres du mois ou « comp » pour les jours complémentaires (sans-culottides avant l'an III).

**Prénom** : Les prénoms, bien sûr inscrire tous les prénoms (normaliser l'orthographe des prénoms à celle d'aujourd'hui) Jan = Jean, Jullien = Julien, etc.. si problème, ne pas hésiter à mettre un point d'interrogation à la fin du prénom s'il est peu lisible. Une liste des prénoms existe dans le calendrier de la poste

**Nom sur l'acte** : Le nom est transcrit comme sur l'acte, l'important est d'essayer de respecter au mieux cette orthographe, si une lettre est illisible, la remplacer par un point, 2 lettres 2 points etc... , puis à la fin du nom mettre un point d'interrogation, si vous avez un doute sur le nom entier, mettre X et finir à la fin du nom par un point d'interrogation.

Pour les naissances des enfants sans père, donnez à l'enfant le nom de la mère comme sur l'acte.

**Prénom Père ( Pr Père)** : Important : si le père est précisé décédé (acte de sépulture ou baptême, enfant posthume) ou vivant (pour un acte de sépulture) dans l'acte, faire suivre le prénom sans espace du signe « + » décédé ou par « ° » vivant ou présent (symbole avec la touche « fermer la parenthèse »). Il faut préciser après le prénom le qualificatif le concernant ex. hh, hf, dlle, vd...ou le titre sr (sieur) le titre complet est précisé dans la colonne « Observation ». Exemple : **François°**, **hh** dans la colonne « pr père », ou **père, sr de la meserais** dans la colonne « observation »

**Prénom Mère (Pr Mère)** : Comme pour le prénom du père préciser si vivante ou morte, si besoin, autres informations (dame de ...)

**Nom de famille Mère (N Mère)** : Nom de famille de la mère, faire comme pour la colonne Nom sur acte, respecter au mieux l'orthographe.

**lieux-dits** : Champ à remplir si l'information existe, important pour retrouver des noms mal orthographiés ou, pour reconstituer des familles, **écrire le plus fidèlement possible**, s'aider de la liste des lieux dits fournie non exhaustive, car des lieux dits ont pu disparaître, ne pas mettre de particule devant (le, la ...) pour le tri alphabétique.

**Parrain** (N Pr Parrain) : Noter le prénom puis le nom du parrain, pas de tri sur ce champ. Si une filiation ou titre est précisée la noter dans le champ observation en précisant qu'il s'agit du parrain, exemple : **parrain, sr de la méserais, son oncle** ou **parrain, son cousin germain**

**Marraine** (N Pr Marraine) : Idem que Parrain

**Observations, témoins** : **Champ très important**, il est fait pour recueillir toutes les informations que l'on ne sait pas où mettre, car il faudrait créer trop de colonne, il y aurait donc une perte de temps, la séparation entre chaque personne/témoignage se fait par une virgule, exemple : **père, sr de la méserais** ou **parrain, sr de la méserais, son oncle**. Pour les décès – s'il est précisé **Sieur ou dame de ...**, commencer par cela, si plusieurs mariages, exemple pour un 1er et 2d mariage « veuf de **x Jean+ GENNIN, et de xx Louis+ PLESSIX** ».

**Observations Epoux** : Ce champ est fait pour recueillir toutes les informations relatives à l'époux ou à ses parents. Préciser s'il est domicilié de droit et/ou de fait de tel lieu. S'il y a eu un décret de mariage mentionner « décret de mariage par la juridiction de xxx le date »

**Observations Epouse** : Ce champ est fait pour recueillir toutes les informations relatives à l'épouse ou à ses parents. Préciser si elle est domiciliée de droit et/ou de fait de tel lieu. S'il y a eu un décret de mariage mentionner « décret de mariage par la juridiction de xxx le date »

**Age** : Si l'âge est supérieur à un an taper simplement le chiffre, si âge précisé est inférieur à 1 an, exemple 2 semaines taper 2s, si 3mois taper 3m, si l'âge indiqué 3 ans 2 mois taper "3" si l'âge indiqué 65 à 70 ans taper 65. S'il est précisé majeur taper maj, s'il est précisé mineur taper min.

**Prénom conjoint** : Champ correspondant au Prénom du conjoint actuel de l'intéressé, à remplir de la même manière que pour le prénom du père, si plusieurs conjoints, transcrire les suivants dans la case « observation » comme expliqué dans la case observation.

**Nom conjoint** : Champ correspondant au Nom de famille de l'actuel conjoint.

**Origine** : pour les actes des sépultures, s'il est précisé dans l'acte une origine, compléter ce champ, respecter l'orthographe.

**Profession** : à remplir, si précisée

### **Abréviations ou qualificatifs acceptés :**

Honnête homme	hh
Honnête femme	hf
Sieur	Sr
Demoiselle	dlle
Vd	Vénérable et discret (pour les ecclésiastiques)

### **Cas particulier des NMD**

Les Relevés NMD ont été simplifiés. Le champ « Observations – Témoins » qui demande beaucoup de temps de saisie a été supprimé pour tous les actes. Quelques particularités cependant :

- l'âge et la profession des parents ont été ajoutés pour les actes de naissance, la profession des époux pour les actes de mariage
- Pour les décès, le dernier conjoint (vivant ou décédé) est à faire figurer dans les champs « Pr Conjoint » et « N Conjoint ». Les éventuels autres conjoints décédés sont à faire figurer dans le champ « Veuf/veuve de » Exemple pour un 1er et 2d mariage « **veuf de x Jean+ GENNIN, et de xx Louis+ PLESSIX** ». Si l'ordre des mariages n'est pas précisé ne pas mettre les « x ».

### **Les raccourcis :**

Si vous voulez gagner du temps lors des relevés vous pouvez vous fabriquer des raccourcis de frappe

Servez vous de la correction automatique d'EXCEL, qui, lorsque vous aurez mémorisé les raccourcis, remplacera directement l'abréviation

Pour insérer un raccourci, faire comme suit :

Pour excel 2007

« Options excel »

« vérification »

« Option de correction automatique »

tapez le raccourci dans "remplacer" (pour exemple) fre

cliquer dans "par" taper "françoise"

puis OK

la prochaine fois que vous taperez "fre" , françoise s'affichera directement

Pour excel 2000

« outil »

« correction automatique »

tapez le raccourci dans "remplacer" (pour exemple) fre

cliquer dans "par" taper "Françoise"

puis OK

la prochaine fois que vous taperez "fre" , françoise s'affichera directement

Ainsi vous pouvez vous créer les raccourcis suivants, liste à titre d'exemple :

ju	=	julien
jue	=	julienne
jo	=	joseph
jn	=	jean
jne	=	jeanne
fr	=	françois
fre	=	françoise
mre	=	marie
mar	=	marguerite
mad	=	madeleine
mi	=	micHEL
mie	=	michelle
pi	=	Pierre
per	=	perrine
gie	=	gillette
gi	=	gilles
gui	=	guillaume
mat	=	mathurin
mate	=	Mathurine
jae	=	jacquine
ja	=	jacques
psd	=	parents sieur et dame de

Cette liste vous est personnelle et est enregistrée dans le logiciel de votre excel, en cas de changement de version excel ou de changement de PC vous aurez à ressaisir tous ces données...

## Pour information

**oncle à la mode de Bretagne** = cousin du père ou de la mère

**cousin remué** = fils d'un cousin du père ou de la mère

**Le sieur** était le propriétaire d'une seigneurie, c'est-à-dire qu'il était propriétaire foncier et ce sont les noms de sa ou de ses propriétés qui apparaissaient à la suite de l'expression "sr. de."

**Le seigneur** était aussi propriétaire foncier comme le sieur, mais en plus il avait délégation de l'autorité publique dans la mesure où il exerçait la justice, qu'elle soit haute, moyenne ou basse. Cela c'est la théorie car dans les faits, en langage courant l'expression "seigneur" a bien souvent été attribuée avec le sens de "propriétaire foncier" à des gens qui n'étaient que des sieurs. L'expression "sr. de", n'est pas en soi une preuve de noblesse car il pouvait y avoir et il y avait des propriétaires fonciers roturiers.

Par contre à l'inverse, tous **les nobles** étaient soit seigneurs, soit sieurs. En effet un noble sans terre, c'est-à-dire sans fief, aurait été inconcevable. Dans la hiérarchie féodale en vigueur jusqu'à la Révolution, même si les principes de base étaient déjà fortement émués, chaque noble tenait son fief ou propriété d'un seigneur supérieur ou suzerain dont il était le vassal ou le feudataire. En contrepartie il devait au dit suzerain foi et hommage ainsi que le service des armes, moyennant quoi il était exonéré, du paiement des fouages pour ce qui concerne la Bretagne, ou de la taille pour les provinces de droit français. A chaque fois qu'il y a avantage fiscal, il y a des fraudeurs et bien entendu l'époque ne faisait pas exception à la règle. C'est la raison pour laquelle, de temps à autre, pour débusquer les faux nobles, le pouvoir ducal, puis, après l'union de la Bretagne à la France, le pouvoir royal, organisèrent ce que nous pourrions un peu considérer comme des contrôles fiscaux avant la lettre. Il s'agissait de ce qu'on appelait les "réformations" dont la dernière en date eut lieu à l'initiative de Colbert sur les années 1668-1671 et où les intéressés devaient justifier de leur noblesse sous peine d'être déboutés et condamnés à de fortes amendes.

**décret de mariage** : autorisation de Justice après avis du conseil de famille pour un mineur de - de 25 ans orphelin de Père pour se marier

### **La majorité matrimoniale :**

Consentement des parents. En Bretagne, avant 1793, il fallait pour pouvoir se marier sans décret de justice avoir 25 ans (homme ou femme). Cela dans le cas où le père était décédé. S'il vivait c'était une autre paire de manches ! Héritage oblige, majorité ou pas, il était quasiment impossible de se marier sans le consentement du père.

Accessoirement, précisons que c'est le concile de Latran en 1215 qui décrète la publication des bans, et le concile de Trente en 1545 qui impose la publication des trois bans faits à l'église de la paroisse de résidence des futurs époux, pendant trois dimanches consécutifs (sauf dispense onéreuse obtenues sur le plan local...ou jusqu'en Cour de Rome).

### **Noble homme**

Noble homme. Qualité que prennent quelquefois non -- seulement ceux qui sont nobles, mais aussi quelques Bourgeois, dans les actes qu'ils passent

\*dico académie française 1798

**Escuyer**, m. acut. *Est le plus bas et premier degre de noblesse, et par ce que les Notaires en France donnent ce tiltre d'Escuyer à tout gentil- homme n'ayant tiltre plus signalé que d'un Seigneur Chastelain, on le rend Scutifer, comme portant Escu ou Blason à armes, estant Escuyer proprement celui qui a droit et prerogative de porter Blason et Escu armoirié, lequel droit appartient aux seuls gentils-hommes, Et par ce tout Escuyer est gentil-homme, quoy que à present le droit de porter armes,*

\*thesor de la langue française

Aujourd'hui *Escuyer*, est le titre que portent les simples Gentilshommes. *Il est défendu de prendre la qualité d'Escuyer, si on n'est Gentilhomme ou noble*

\*dico-1694

Champs CGE35 pour les BMS		
Baptême	Mariage	Sépulture
Acte	Acte	Acte
N° liste	N° liste	N° liste
N° Cote ou Dossier	Dossier ou N°Cote	Dossier ou N°Cote
Photo	Photo	Photo
Jour	Jour	Jour
Mois	Mois	Mois
An	An	An
Prénom	Prénom Epx	Prénom
Nom	Nom Epx	Nom
Pr Père	Age Epx	Age
Pr Mère	Pr Père Epx	Pr Père
N Mère	Pr Mère Epx	Pr Mère
Lieu-dit	N Mère Epx	N mère
N Pr Parrain	Observation Epx	Pr Conjoint
N Pr Marraine	x	N Conjoint
Observation, témoins ...	Prénom Epse	lieux décès
INSEE	Nom Epse	Témoins - Observations
Auteur	Age Epse	Prof.
	Pr Père Epse	Origine
	Pr Mère Epse	INSEE
	N Mère Epse	Auteur
	Observation Epse	
	Témoins - Observations	
	INSEE	
	Auteur	

Champs CGE35 pour les NMD		
Naissance	Mariage	Décès
Acte	Acte	Acte
N° liste	N° liste	N° liste
Dossier ou N° Cote	Dossier ou N°Cote	Dossier ou N°Cote
Photo	Photo	photo
Jour	Jour	Jour
Mois	Mois	Mois
An	An	An
Prénoms	Prénom Epx	Prénom
Nom	Nom Epx	Nom
Pr père	Age Epx	Prof.
Age	Prof Epx	Age
Prof. père	Lieu Naiss	Origine
Pr mère	Veuf de	Lieu-dit
Nom mère	Pr Père Epx	Pr Père
Age	Pr Mère Epx	Pr Mère
Prof. mère	N Mère Epx	N mère
Lieu-dit	&	Pr Conjoint
INSEE	Prénom Epse	N Conjoint
Auteur	Nom Epse	Veuf(ve) de
	Age Epse	Insee
	Prof Epse	Auteur
	Lieu Naiss	
	Veuve de	
	Pr Père Epse	
	Pr Mère Epse	
	N Mère Epse	
	INSEE	
	Auteur	